



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*

Paris, le 30 juillet 2015

N° 3127/ANSSI/SDE/PSS/CCN

Référence : ANSSI-CSPN-NOTE-03/1.0

NOTE D'APPLICATION

METHODOLOGIE POUR L'EVALUATION LOGICIELLE D'AUTOMATES
PROGRAMMABLES INDUSTRIELS EN VUE D'UNE CERTIFICATION DE SECURITE DE
PREMIER NIVEAU

Application : Dès son approbation.

Diffusion : Publique.

*Le directeur général de l'agence nationale
de la sécurité des systèmes d'information*

Guillaume POUPARD
[ORIGINAL SIGNE]

Suivi des modifications

Editions	Date	Modifications
1.0	30/07/2015	Création du document à partir de la méthodologie d'évaluation CSPN [MET_CSPN] et de la cible générique [CDS_API]. Prise en compte des évaluations pilotes.

En application du décret n° 2002-535 du 18 avril 2002, la présente note d'application a été soumise au comité directeur de la certification, qui a donné un avis favorable.

La présente note d'application est disponible en ligne sur le site institutionnel de l'ANSSI (www.ssi.gouv.fr).

TABLE DES MATIERES

1. OBJET DE LA NOTE ET PRODUITS VISES	4
2. CHARGE D'EVALUATION	4
3. FOURNITURES ATTENDUES.....	4
ANNEXE REFERENCES	5

1. Objet de la note et produits visés

La présente note d'application précise les particularités de l'évaluation CSPN des automates programmables industriels (API, ou PLC - *Programmable Logic Controller* en anglais) vis-à-vis de la méthodologie générique [CRI-CSPN]. La sécurité des aspects matériels n'est pas prise en compte par la présente note (considérant sur la base des besoins exprimés que l'attaquant n'a pas accès physiquement aux équipements).

2. Charge d'évaluation

La charge prévue pour la réalisation de l'évaluation des API est de **50 hommes*jours pour un API** et **10 hommes*jours supplémentaires pour la partie cryptographique** (contre 25 + 10 dans la méthodologie CSPN).

La charge d'évaluation prend en compte le temps d'apprentissage nécessaire à l'évaluation de ce type de produits lorsqu'ils font usage de protocoles ou de technologies non standards. Elle peut être revue à la baisse dans le cas d'une réévaluation ou d'une évaluation différentielle (cas d'un produit appartenant à la même gamme qu'un produit déjà évalué par exemple) comme décrit dans [MAI-CSPN].

Par ailleurs, elle peut également être réduite si l'évaluateur dispose d'éléments de nature à faciliter la prise en main du produit et la compréhension des mécanismes mis en œuvre. Ainsi, et de manière non exhaustive, **la réduction de la charge d'évaluation nominale** peut atteindre :

- **jusqu'à 25 hommes*jours** en cas de fourniture du code source ou des spécifications complètes, ou si le produit n'utilise que des protocoles ouverts ;
- **jusqu'à 15 hommes*jours** en cas de fourniture d'un API instrumenté.

La charge prévue pour la réalisation d'une évaluation initiale ne pourra dans tous les cas être inférieure à la charge standard d'une CSPN, à savoir 25 hommes*jours pour l'API et 10 hommes*jours pour la partie cryptographie.

De manière générale, toute modification de charge doit être justifiée et validée par le centre de certification pour permettre le démarrage de l'évaluation.

3. Fournitures attendues

La cible de sécurité fournie pour l'évaluation devra être conforme à la cible générique des automates programmables industriels [CDS-API], ou bien assurer une couverture complète des objectifs de sécurité contenus dans cette dernière.

Dans tous les cas, conformément à [CRI-CSPN], les spécifications des mécanismes cryptographiques doivent être fournies au centre d'évaluation afin qu'il puisse réaliser une cotation des mécanismes vis-à-vis de [RGS_B].

Dans le cas d'une réévaluation ou d'une évaluation différentielle, un rapport d'analyse d'impact sera joint à la demande d'évaluation comme décrit dans [MAI-CSPN].

Annexe Références

[CRI_CSPN]	Instruction – Critères pour l'évaluation en vue d'une Certification de sécurité de premier niveau, Référence : ANSSI-CSPN-CER-I-02, version en vigueur.
[MET_CSPN]	Note d'application – Méthodologie pour l'évaluation en vue d'une Certification de sécurité de premier niveau – Contenu du RTE, Référence : ANSSI-CSPN-NOTE-01, version en vigueur.
[MAI-CSPN]	Procédure - Maintien de la confiance : continuité de l'assurance, Référence : ANSSI-CSPN-MAI-P-01, version en vigueur.
[CDS-API]	Profil de protection d'un automate programmable industriel, Version : 0.5 court-terme, datée du 06/02/2015, GTCSI.
[RGS_B]	Référentiel général de sécurité, annexes B : [RGS_B1] : Règles et recommandations concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographiques. [RGS_B2] : Règles et recommandations concernant la gestion des clés utilisées dans des mécanismes cryptographiques. [RGS_B3] : Règles et recommandations concernant les mécanismes d'authentification.